



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN  
Tenue le mercredi 15 septembre 2021 à 20h00  
à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers Marc-André Laberge, Vincent Meloche, Yves Métras,  
Michel Vaillancourt, Sébastien Rémillard et le Maire Douglas Brooks

Est absent: Sébastien Rémillard

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est  
également présent.

**1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**

*Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la  
séance ouverte. Il est 20h17.*

345-09-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** Marc-André Laberge  
**APPUYÉ PAR** Yves Métras

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation d'affichage - Responsable du Service d'urbanisme et inspecteur municipal
3. Adoption du projet d'entente - Friperie Communautaire Huntingdon
4. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Autorisation d'affichage - Responsable du Service d'urbanisme et inspecteur municipal**

346-09-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** Marc-André Laberge  
**APPUYÉ PAR** Éric Payette

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise l'affichage dudit poste, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Adoption du projet d'entente - Friperie Communautaire Huntingdon**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Vincent Meloche  
**APPUYÉ PAR** Michel Vaillancourt

**ET RÉSOLU** de reporter l'adoption de ce projet.

**4. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

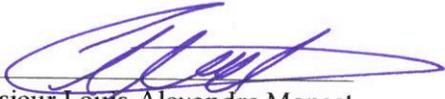
347-09-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** Éric Payette  
**APPUYÉ PAR** Michel Vaillancourt

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée. Il est 20h18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous  
mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut  
mentionnées et à être payées.

  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier



La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 15 septembre 2021, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Douglas Brooks

Monsieur Douglas Brooks,  
Maire

Louis-Alexandre Monast

Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier